

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY	Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL	Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 103 Responsabilité professionnelle			
Ancien Code	PAIR1B03	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XABI1030		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p>HELHa Gilly Tessadite MANSOURI (tessadite.mansouri@helha.be) Audrey DELTOUR (audrey.deltour@helha.be) HELHa Jolimont Julie VAN ROYE (julie.van.roye@helha.be) Audrey DELTOUR (audrey.deltour@helha.be) Aurélie MAENE (aurelie.maene@helha.be) HELHa Mouscron HELHa Tournai - Salines Pierre-Laurent FLORIN (pierre-laurent.florin@helha.be) Isabelle HOSPIED (isabelle.hospied@helha.be) Amandine COISNE (amandine.coisne@helha.be)</p>		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE permet d'intégrer les apports du droit en matière de responsabilité tant civile que pénale à ceux de la déontologie des praticiens de l'art infirmier. Il éclaire l'étudiant sur les conséquences professionnelles, juridiques et déontologiques des prestations de soins, en qualité d'infirmier, d'aide-soignant ou d'étudiant.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence C 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 C 2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière

Acquis d'apprentissage visés

Evaluer la responsabilité professionnelle de l'infirmière/l'infirmier dans des situations de soins, au regard du droit et de la déontologie.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR1B03A Droit et déontologie 24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR1B03A Droit et déontologie 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Les modalités d'évaluation spécifiques à chaque implantation sont décrites dans la ou les fiche(s) descriptive(s) d'activité d'apprentissage correspondante.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit et déontologie			
Ancien Code	15_PAIR1B03A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CABI1031		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Tessadite MANSOURI (tessadite.mansouri@helha.be) Audrey DELTOUR (audrey.deltour@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE103 Responsabilité professionnelle. Elle permet d'intégrer les apports du droit en matière de responsabilité tant civile que pénale, ceux de la déontologie des praticiens de l'art infirmier et éclaire l'étudiant sur les conséquences professionnelles, juridiques et déontologiques des prestations de soins, en qualité d'infirmier, d'aide-soignant ou d'étudiant.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement de la compétence suivante :

- C2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires
C2.1. Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière.

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable d'évaluer la responsabilité professionnelle du praticien de l'art infirmier, de l'aide-soignante et de l'étudiant dans des situations de soin données, au regard du droit et de la déontologie

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

PARTIE Mme Deltour

Introduction au droit

Chapitre I. La responsabilité

1. Définition et types de responsabilités
2. Responsabilité civile
3. Responsabilité pénale : les différents types d'infractions

Chapitre II. Les moyens de preuve

Chapitre III. Les cours et tribunaux

PARTIE Mme Mansouri

I. Législation relative à la profession infirmière

1. Législation relative à l'exercice de l'art infirmier
2. Législation relative aux activités infirmières qui peuvent être effectuées par des aides-soignantes et conditions

II. Loi relative aux droits du patient

III. Déontologie professionnelle

1. Le secret professionnel, les devoirs de réserve et de discrétion
2. Les devoirs du praticien de l'art infirmier (PAI)

Démarches d'apprentissage

Cours magistral participatif, support audiovisuel
Analyse réflexive des étudiants - Echanges de cas vécus
Lecture critique de documents de référence : textes légaux
Travaux de groupe

Dispositifs d'aide à la réussite

Travaux individuels et de groupe
Coaching personnalisé durant les séances

Sources et références

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont en ligne sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports sont en ligne sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit au Q2
Examen écrit au Q3

Cette AA est évaluée en 2 parties : l'une "Droit" et l'autre "Droit et déontologie".

La cotation de l'activité d'apprentissage et donc de l'UE sera la moyenne arithmétique de ces deux parties.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Cette UE comporte une activité d'apprentissage. La note de l'activité d'apprentissage sera donc la note de l'UE.

Exceptions :

1. En cas de note strictement inférieure à 8/20 dans une des parties composant l'activité d'apprentissage, la moyenne arithmétique ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage).

Les modalités spécifiques se trouvent dans le document "MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) - BLOC 1 Bachelier: infirmier responsable de soins généraux" disponible sur ConnectED dans les Valves, dans l'onglet « Examens ».

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).